



BASSIN DE LA MUETTE

Quels travaux vont être réalisés ?

Les travaux débuteront courant de l'été 2023 sur le site de la Muette sous la compétence et le pilotage de l'Agglomération de SQY. 2,85 millions d'euros vont être investis pour rendre toute sa noblesse à ce bassin très apprécié des Élancourtois.

L'accès au site restera possible mais sera limité pendant les travaux qui vont s'étaler sur une année. À terme, les habitants retrouveront un site bucolique entièrement rénové, plus adapté à la promenade en famille.



BASSIN DE LA MUETTE

Retrait et traitement des sédiments

7 000 m³ de boues et sédiments vont être retirés par aspiration hydraulique pour rétablir l'équilibre aquatique du bassin de la Muette. Ces boues seront ensuite séchées pour diminuer leur volume et favoriser leur acheminement vers un site de traitement en respectant les étapes suivantes :

■ Installation d'une zone délocalisée de chantier

Toutes les opérations seront réalisées sur une parcelle agricole située le long du chemin de Paris qui accueillera une infrastructure éphémère de prétraitement qui sera installée courant de l'été 2023.

■ Pompage hydraulique

Une canalisation sera placée dans le bassin pour aspirer les boues et les sédiments et les acheminer vers la parcelle. Celle-ci passera sur la RD23 pour aller vers le site agricole délocalisé. Elle sera enfouie au niveau des passages de chaussée et ne sera donc pas très visibles.

■ Prétraitement et séchage des boues

Un espace de stockage des sédiments sera délimité sur la parcelle. Les boues et les sables seront décantés et séparés. Les matières humides seront séchées afin de diminuer leur volume et favoriser leur évacuation. Pour cela, elles seront placées sous des tubes géosynthétiques qui les recouvriront intégralement.

>> Pourquoi les sédiments se sont accumulés ?

À l'origine, le bassin de la Muette a une fonction hydraulique. Il ne s'agit pas d'une étendue d'eau fermée, l'eau y circule. Elle arrive principalement du ru du Village qui le traverse. Le ru charrie des sédiments (gravier, sable et déchets naturels) ainsi que des eaux pluviales et les dépose dans la cuvette du bassin lors de son passage. Les sédiments s'ajoutent à la vase qui se crée naturellement dans tout bassin (minéraux et végétaux).

>> Le phénomène va-t-il se reproduire ?

Les travaux réalisés vont permettre de ralentir l'envasement en favorisant la circulation de l'eau et son oxygénation naturelle. Il s'agit cependant d'un phénomène commun à tous les bassins de ce type donc oui, avec le temps, l'accumulation pourra se reproduire, mais normalement à échéance longue.

Travaux forestiers

■ Clarification de la forêt et défrichage

Des travaux vont également être menés avant les périodes de nidification pour clarifier la forêt, supprimer les pousses anarchiques, donner de l'espace aux arbres sains, principalement sur la partie nord du bassin qui fait la jonction entre le bassin de promenade et le bassin de réserve naturelle.

■ Création d'un espace de roselière

La clarification forestière permettra la création d'un espace de roselière. Il s'agit d'une zone humide, composée notamment de mares marécageuses, dédiée à la biodiversité et à la reproduction des espèces présentes sur le site. Une petite dépression sera créée afin de favoriser le développement des amphibiens.

■ Protection de la forêt

Les arbres à conserver, situés à proximité des travaux, seront protégés de manière à éviter toute détérioration de leur tronc. Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour ne pas sectionner les racines.

BASSIN DE LA MUETTE

Aménagement des berges

- Les berges seront restaurées et terrassées pour former une pente douce stabilisée au moyen de pieux et de roches.
- Des filtres « phytoremédians » ainsi que des végétaux qui participent à équilibrer naturellement les milieux aquatiques seront plantés pour agir sur l'envasement et l'affaissement des berges.
- Plusieurs systèmes favorisant la circulation hydraulique et l'oxygénation grâce aux plantes seront installés comme des boudins ou des radeaux végétalisés.
- Un cheminement PMR sera créé pour permettre l'accès au ponton situé à proximité du ru d'Élancourt. Celui-ci sera remplacé pour permettre l'accueil du public en situation de handicap.
- Le site complet fera l'objet d'une remise en état suite au chantier. Le gazon sera replanté et la structure de jeu sera posée lors de la finalisation du projet.



PLANNING DES TRAVAUX

- Juillet 2023 :

Préparation de la zone de chantier au niveau de la parcelle agricole. Réalisation de la pêche de sauvegarde. Les poissons pêchés seront redirigés vers le bassin de la Boissière, sous la surveillance des membres de l'association du Gardon Élancourtois.

- Août 2023 :

Installation de la plateforme de traitement et des infrastructures de pompage.

- De mi-septembre à mi-décembre 2023 :

Extraction des vases selon un calendrier adapté au rythme de vie des différentes espèces animales fréquentant le bassin.

- De décembre 2023 à mars 2024 :

Stockage des sédiments pour une durée d'environ 2 mois.

- Mi-mars 2024 :

Réalisation des travaux forestiers.

- Mi-mai à septembre 2024 :

Réaménagement des berges puis installation de l'aire de jeu.

BASSIN DE LA MUETTE



Gestion des nuisances

Toutes les mesures possibles ont été anticipées pour limiter au maximum les nuisances durant toute la période des travaux. Ce chantier écoresponsable préservera au maximum l'environnement naturel du site et la tranquillité des riverains. Le Label Attitude Environnement de la société Extract Ecoterres, qui intervient sur le site, intègre la limitation des nuisances liées à la poussière et au bruit lors de la tenue de ses chantiers :

- Un traitement localisé sera réalisé pour limiter l'envasement durant l'été 2023, avant l'opération de pompage.
- Quelques ralentissements ponctuels et des périodes de circulation alternée sont à prévoir en été, plutôt à partir de fin juillet pour permettre le passage d'engins volumineux sur la RD23, en direction du Launay et chemin de Paris, au moment de l'installation de la zone de chantier et de l'enfouissement des tuyaux au niveau de la voirie.
- Le site de traitement étant délocalisé, il y aura peu de nuisances sonores lors de la phase de pompage qui sera réalisé uniquement en journée. Cette opération fera l'objet d'une surveillance accrue.
- Le stockage des sédiments, sur la période hivernale et sous tubes géosynthétiques, assurera l'absence de nuisances olfactives et visuelles.
- Les sédiments déshydratés seront évacués en maximum 15 jours. Le taux de chargement des semi-remorques sera optimisé afin de limiter la rotation des camions et réduire l'impact lié au transport.
- Des plaques de roulage seront installées pour éviter tout orniérage dans les chemins et les espaces verts aux abords de la Muette.
- Quelques nuisances sonores, provoquées par les petits engins de type pelles mécaniques, sont à prévoir au moment des travaux sur les berges. Ces travaux seront réalisés uniquement en semaine et en journée.
- La propreté des voiries aux abords du chantier sera assurée par passage régulier d'une balayeuse durant les opérations d'évacuation.

Un chantier écoresponsable

Les travaux ne sont absolument pas dangereux pour la nature. SQY a préalablement réalisé des études pour intervenir de manière durable et apporter la réponse la plus efficace sans déséquilibrer les écosystèmes. Les travaux vont d'ailleurs les rétablir durablement et favoriser la biodiversité et la reproduction des espèces.

En cas de problème pendant la durée du chantier,
vous pouvez contacter la Direction du Patrimoine de la Ville d'Élancourt au

01 30 66 45 85